

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 21 SEPTEMBRE 2023**

Le 21 septembre à dix-huit heures trente, Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel LAPÔTRE, Maire de la Commune.

Présents : LAPÔTRE Daniel (Maire) – DEFELICE Françoise (1 ^{ère} Adj) - BOULAY Christophe (2 ^e Adj) BREFORT Brigitte - LAPÔTRE Michel - MOISON Sabine - ONIS Quentin	
Absents	Pouvoirs
BEN MARNI Reynald JUSZCZAK Eric LEGENDRE Mickaël	LAPÔTRE Daniel
Secrétaire de séance : Françoise DEFELICE	

Le quorum étant atteint le Maire déclare la séance ouverte à 18h30

- 1) Signature de la feuille de présence
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) Approbation du compte rendu du conseil du 28 août 2023 à l'unanimité

1) DIMINUTION DES HEURES DU POSTE DE SECRETAIRE

Comme évoqué lors du dernier conseil municipal, les heures du poste de secrétariat vont être réduites à 13h par semaine.

Cette décision a été prise d'un commun accord entre l'agent et la Commune, elle a été soumise à l'avis du comité paritaire du Centre de Gestion de l'Yonne, réuni en commission le 7 septembre dernier qui a rendu un avis positif.

La secrétaire est actuellement en position de mise à disposition dans une autre commune et le poste passera effectivement à 13h à compter du 1^{er} novembre, lorsque toutes les démarches administratives et les délais imposés seront terminés.

Après délibération et à la majorité (POUR : 7+1), le conseil municipal décide d'approuver cette décision et autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition.

- ➔ supprimer le poste actuel de 28h à compter du 1^{er} novembre 2023
- ➔ créer le poste à 13h à compter de la même date

2) SMAEP – Adhésion de la commune de SAINT-SEROTIN au 1^{er} janvier 2024

La Postolle étant membre du Syndicat des Eaux, elle doit délibérer pour entériner l'adhésion de la commune de Saint-Sérotin au syndicat.

Après délibération et à la majorité (POUR : 7+1), le conseil émet un avis favorable à l'adhésion de la commune de Saint-Sérotin au Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable.

3) TARIF DE LA SALLE COMMUNALE - REVISION

Les tarifs de la salle communale datent de juin 2017, Il est proposé de les réexaminer.

Après délibération et à la majorité (POUR : 7+1), le conseil décide d'augmenter les tarifs de 20 € pour les extérieurs (été et hiver) et de 10 € pour les habitants uniquement sur le tarif de la période « hiver » qui nécessite de chauffer la salle.

Nouveaux tarifs à compter du 21 septembre 2023

PERIODES	HABITANTS		EXTERIEURS	
	1 jour	2 jours	1 jour	2 jours
<u>ETE</u> 1 ^{er} mai -> 30 sept.	100 €	130 €	170 €	200 €
<u>HIVER</u> 1 ^{er} oct. -> 30 avr.	130 €	160 €	190 €	220 €

Une caution de 500 € sera demandée pour la location.

Une caution de 100 € sera demandée pour le tri des poubelles

Les modalités seront définies dans le règlement.

4) QUESTIONS DIVERSES

4-1 – NETTOYONS LA NATURE

La matinée de nettoyage aura lieu le samedi 30 septembre.

Mme Defélice s'est occupée de récupérer le matériel auprès du Centre Leclerc, les flyers ont été distribués dans les boîtes aux lettres et une annonce Intramuros va être faite

4-2 – DRONES

La Gendarmerie a été informée des doléances émises par les habitants au sujet des drones qui survolent les habitations.

Après lecture du précédent compte-rendu de conseil, un administré possédant un drone a joint la Mairie et demandé au Maire d'informer le conseil municipal, qu'il n'est pas l'auteur de ces désagréments et qu'il est respectueux de la vie privée d'autrui.

4-3 – VIV'EAU

Une conseillère demande des renseignements sur viv'eau, service du Syndicat des eaux (SMAEP) qui reprend la gestion de l'eau au 1^{er} octobre à la place de la SAUR.

Elle ne comprend pas pourquoi les administrés vont payer au « Trésor public », le Maire explique que, contrairement à la SAUR qui est une entreprise privée, le Syndicat est une entité publique et qu'à ce titre tout transite par le Trésor Public.

Par ailleurs, certains administrés n'auraient pas reçu le courrier et le formulaire à remplir pour se déclarer auprès de la régie « Viv'eau ». Le Maire rappelle que les formulaires sont disponibles en Mairie (ils peuvent également être transmis par mail) et sont toujours en ligne via l'application INTRAMUROS.

4-4 – MAILLAGE EAU THORIGNY/LA POSTOLLE

Les travaux auront lieu sur Saint-Martin début octobre puis sur la Postolle au niveau du château d'eau début novembre.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 19h10.

Le Maire
Daniel LAPOTRE

